



Perte de loyers suite dégât des eaux

Par **ptico**, le **05/03/2009** à **23:10**

Je suis propriétaire de plusieurs appartements ayant subi un dégât des eaux le 07/09/08. Expertise le 13/12/08, donc date d'autorisation de début des travaux. En théorie seulement car aucun artisan n'était disponible avant le 05/01.

Les experts ont donné 5 mois 1/2 pour faire les travaux depuis le sinistre.

Le montant des travaux s'élève à 30000€, les pertes de loyers à 10000€.

J'ai touché 5000€ en octobre, et 5000€ en décembre avec une facture de démolition de 3000€ à régler.

Puis plus rien.

J'ai revu l'expert ce soir pour qu'on puisse me régler définitivement dans une dizaine de jours .

On me stoppe le versement des loyers au 20/02.

Or je n'ai pu faire faire les travaux sans l'argent de l'assurance puisqu'ils ont refusé de me verser d'autres acomptes.

Les 7000€ versés m'ont simplement permis de vivre, les loyers étant ma principale source de revenus.

Je demande un allongement de prise en charge des loyers (un mois après le versement des fonds). je ne pouvais pas commander des artisans sans avoir l'argent pour verser les acomptes.

Quel est mon recours? Merci pour votre aide